

SOMMAIRE

ASC loisirs : non, vous n’aurez pas 98% du budget ASC qui vous reviennent..... 1
 ASC restauration : vous n’aurez pas non plus une subvention pour chaque jour travaillé 2
 Les CSSCT : pour la défense de votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail..... 2
 Les médecins du Travail présentent leur Rapport 2023 : réorg, réorg et toujours réorg..... 3
 Astreintes temporaires dans le cadre des Jeux Olympiques 4
 En marge du CSE DTSI..... 4

Le p’tit poisson d’avril... perd la boussole.

Breaking New :

La réorganisation totale de la DTSI est toujours prévue pour cette année 2024. La Direction considère cependant que nous ne sommes pas vraiment concernés !

ASC loisirs : non, vous n’aurez pas 98% du budget ASC qui vous revient

Pour répondre aux attentes exprimées par une majorité de salariés de la DTSI, la CFE-CGC Orange a présenté en CSE DTSI un budget prenant en considération :

- Chaque enfant à charge dans une famille (y compris recomposée),
- Une liberté de choix des prestations vacances enfants, sans imposer un catalogue restreint, afin d’augmenter le nombre de bénéficiaires,
- Une prestation de Noël pour tous, pour un montant de 180 euros par salarié et 70 euros par enfant,

Les charges salariales actuelles du personnel du CSE DTSI, de l’ordre de 325 K€, sont également prises en compte.

Cette proposition de budget, au service des ASC de chaque salarié de la DTSI a été refusée par toutes les autres organisations syndicales.

Pourquoi ?? Notre budget est basé sur TROP de redistribution aux salariés DTSI. Incroyable mais vrai !

Les autres organisations syndicales préfèrent reverser une partie du budget, en l’occurrence VOTRE budget, à des associations en dehors du groupe !

Elles considèrent que les salariés n’ont pas la capacité de décider par eux-mêmes de ce qu’ils feraient de ce budget et que « LAISSER chaque salarié DECIDER LIBREMENT de ses

prestations » serait défavorable aux contraintes environnementales.

En conséquence, durant les 4 prochaines années, nous devons toutes et tous nous contenter de 75% max du budget qui nous revient, au regard des 98% que la CFE-CGC Orange a proposés dans son budget.

Notre programme, basé sur le tableau magique, permet souplesse de gestion et liberté de choix :

- Aucune déclaration fiscale à fournir,
- Possibilité d’avoir la totalité de votre budget en chèques vacances sans participation de votre part,
- Possibilité de choix de séjour enfant jusqu’à une semaine avant le départ sur un catalogue beaucoup plus large,
- Vos factures remboursées à 100% dans la limite de votre budget,
- Aucun justificatif de congés pour le remboursement de vos séjours, week-ends compris...

Vous souhaitez une politique ASC plus distributive et efficace, les autres organisations syndicales refusent.

Pour connaître les dates d’ouverture des prestations, consultez le site du CSE DTSI, géré par les autres organisations syndicales, qui forment la majorité de gestion au CSE DTSI et décident de tout.

Consultez notre proposition de budget [ICI](#) et de prestations [ICI](#).

ASC restauration : vous n'aurez pas non plus une subvention pour chaque jour travaillé

Le budget restauration représente 13,8 millions d'euros, autant que le budget de vos prestations ASC actuelles.

Avec le programme CFE-CGC Orange, vous auriez bénéficié de 1480 € par an, soit une subvention repas pour chaque jour travaillé. En cas de non-utilisation totale, vous pourriez reporter jusqu'à 400 € dans votre budget ASC de l'année suivante. C'est une offre de rupture de gestion par rapport à la gestion actuelle du CSE DTSI.

Les organisations syndicales qui forment une majorité au CSE DTSI ont décidé de renouveler la délégation de gestion de la restauration à l'entreprise, sans aucune question.

Chaque année, à la présentation des bilans Restauration, les élus de la CFE-CGC Orange dénoncent l'absence de présentation des dépenses faites au regard du périmètre des salariés de la DTSI.

Les surfaces de restauration collective, l'électricité, l'eau, le chauffage sont facturés par Orange pour chaque cantine Orange hébergée dans les locaux d'Orange. Orange est ainsi l'une des rares, voire la seule entreprise en France, à refacturer à ses salariés les lieux de restauration collective.

La délégation de la gestion de la restauration à l'entreprise :

- Empêche chacun de bénéficier d'une subvention restauration chaque jour travaillé,
- Ne tient pas compte des jours de télétravail occasionnels ou imposés par l'entreprise,
- Impose une application de commande, l'application « UP » pour dissuader les salariés de saisir leur demande de TR (lorsqu'ils y ont droit ...).

Les CSSCT : pour la défense de votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail

La DTSI s'articule autour de 9 Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), une pour chacune des entités suivantes : DTR, SI, DISU, PFC, V360, BLI, PFS&T, DI2E et DOR.

Pour organiser le travail de ces commissions, parfois mandatées par le CSE DTSI, un ou une rapporteur(e) se charge de remonter vos difficultés à la direction et de suivre les plans d'actions éventuellement identifiés. Ce n'est pas une fonction de tout repos. Sachez que sur les 9 CSSCT de la DTSI, 4 collègues CFE-CGC Orange ont d'ores et déjà pris ces fonctions sur les entités suivantes :

Sur une année, cette délégation à l'entreprise vous prive de près de la moitié de vos droits à subvention restauration. 3 salariés sur 5 seulement bénéficient du budget restauration.

Vous souhaitez :

- Un titre restaurant en télétravail occasionnel ou régulier, c'est non
- Un titre restaurant quel que soit l'endroit où vous déjeunez, y compris dans un restaurant avec des collègues, c'est non.

Vous vouliez un titre restaurant par jour travaillé ? Malgré ces constats, les autres organisations syndicales refusent... pour ne rien bouger, en attendant que tout s'écroule.



- DTR : Laurent Vachon
- SI : Eric Girardot
- PFC : Christine Duboisset
- PFS&T : Virginie Collas

N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Pour toute question sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, nos élus se tiennent à votre disposition :

- Membres CFE-CGC Orange des CSSCT, c'est [ICI](#)
- Nos RP CFE-CGC Orange, c'est [ICI](#).

Les médecins du Travail présentent leur Rapport 2023 : réorg, réorg et toujours réorg

La Direction s'exprime..

Les médecins du travail, de moins en moins nombreux, ont présenté leur rapport sur l'année 2023 pour les salariés de DTSI. Sur 2023, le service santé et prévention a procédé à 4660 examens cliniques dont 27% réalisés par les infirmiers/infirmières.

Le rapport des médecins retranscrit les inquiétudes des salariés :

- L'accélération et la concomitance des transformations, nécessitant une adaptation permanente de chaque salarié,
- L'accroissement de la charge de travail lié au non-remplacement des départs,
- L'individualisation du travail qui déstructure les collectifs et crée isolement et mal être,
- Les espaces dynamiques et la re densification des plateaux, qui dégradent les conditions de travail (gêne sonore, difficulté de concentration, ...)

Les médecins du travail sont particulièrement attentifs aux salariés en arrêt maladie. Ils veillent à protéger tous les salariés de la DTSI de la désinsertion professionnelle.

Des sessions de sensibilisation à l'épuisement professionnel sont en cours de généralisation, pour permettre aux managers de repérer plus rapidement les situations qui pourraient y mener.

Les médecins dénoncent les sollicitations liées aux refus de télétravail alors qu'il s'agit d'actes managériaux et que l'accord

Orange groupe autorise jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine.

Ils regrettent que certaines de leurs préconisations soient peu prises en compte par la direction (écran déporté en télétravail,...).

Notons enfin que pour maintenir l'agrément médecine du travail au sein d'Orange, les médecins du travail qui suivent en moyenne 1500 salariés devront bientôt en suivre 2500.

Analyse de la CFE-CGC

Le rapport des médecins du travail est en cohérence avec les nombreuses alertes portées par vos représentants du personnel CFE-CGC Orange.

La direction DTSI se dit incapable d'indiquer le nombre de réorganisations à DTSI au cours de la précédente mandature 2020 à 2023.

Ces projets de réorganisations s'enchaînent à un rythme effréné sans que la direction daigne respecter un processus de consultation et communication, qui permettrait pourtant une meilleure adhésion et compréhension des salariés. Or, ce point est bien identifié par les médecins : les salariés finissent par « attendre que ça se calme » avant de s'impliquer sur une nouvelle organisation de leur équipe ou leur activité.

■ DEMANDES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES,
EFFECTIFS EN BAISSSE, STRESS.....



Astreintes temporaires dans le cadre des Jeux Olympiques

La Direction s'exprime...

La direction a clarifié ce qu'elle attendait du CSE DTSI. Elle a dit solliciter les élus du CSE DTSI concernant la mise en place de ces astreintes temporaires, et non sur leurs modalités et organisation. Elle reporte toute autre question aux accords signés (Astreinte et Intervention Exceptionnelle) et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) concernées.

Pour rappel, ces astreintes concernent deux périodes précises et 670 salariés :

- Du 12/07 au 12/08/2024 : Jeux Olympiques
- Du 21/08 au 09/09/2024 : Jeux Paralympiques

Analyse de la CFE-CGC

Sous prétexte de confidentialité, la direction refuse de préciser les niveaux de sévérité par astreinte. C'est pourtant une information primordiale pour justifier de la création de ces astreintes.

En refusant de répondre à nos interrogations, la direction fait preuve de mauvaise foi et montre son manque de considération de tous les salariés impactés par ces astreintes.

Consultez notre précédent article sur le sujet [ICI](#).

En marge du CSE DTSI



Prochaines « heures du mois » de mai par Teams à 11 h :

[Vendredi 17 mai](#) - [mercredi 22 mai](#).

Les Procès-Verbaux sont consultables sur le site du CSE DTSI dans la rubrique La Vie du CSE.

Vous souhaitez nous interroger ou nous informer sur une situation qui vous interpelle ou vous inquiète, nous restons à votre disposition par téléphone ou à l'adresse suivante : dscodtsi.cfecgc@orange.com.

Pour consulter l'Essentiel de mars 2024, c'est [ICI](#).

VOS REPRESENTANTS CFE-CGC ORANGE au CSE DTSI DTSI	Élus au CSE : François-Xavier BOUTIN Karen AJASSE Nathalie CAO Brigitte CHAZELAS Pierre DUBARRY Fabien ESNAULT Sophie FEJOZ Jean-Louis JOUVANCAU Marie-Cécile LORTEAU Frédéric MARX Bruno MOREAU Anne MULLER Mahmoud OUADI Jérôme PHILIPPOT Bénédicte ROCHER	Suppléants au CSE DTSI Laurent BEDROSSIAN Saber BEN YOUNES Grégory CANGUILHEM Virginie COLLAS Pierre-Emmanuel DESCHAUMES Christine DUBOISSET Eric GIRARDOT Atif HABOUL Alexandra LANCE Sandra MANERA Corinne PASTOR Franck RIBIER Laurent VACHON Nathalie VARENNES	Membres des Commissions du CSE DTSI: Emploi Formation : Isabelle-Anne RIO, Nourredine BELARBI, Atif HABOUL Egalité pro : Bruno MOREAU, Annik HABAY, Christel RICCIARDI, Laziz BELILI Handicap : Rozenn LE BOULZENNEC, Thierry BESNARD, Martial HOSPITAL ASC : Brigitte CHAZELAS Mahmoud OUADI, Restauration : Julien LEGRAND, Julien LEROY, Christian SIMON-BRADESI..... Des Marchés : François-Xavier BOUTIN, Nathalie CAO..... Projets Economie Evolution des marchés (PEEM) : Marie-Cécile LORTEAU, Philippe DIAVET, François CHAUVET, Sophie FEJOZ..... Correspondante Harcèlement et Agissements sexistes : Sandra MANERA Représentant syndical : Narayankumar SITHAPATHI.....



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
[ICI](#)

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

